

République Algérienne Démocratique Et Populaire
Ministère De l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université 8 mai 1945 – GUELMA

Vice Rectorat du Développement, de la prospective et de l'orientation

Avis D'attribution Provisoire Portant

Concours National Ouvert

**D'architecture Pour l'Etude de Suivi Pour la Réalisation
de 70 Logements a l'Université de GUELMA.**

Appel D'offres National Ouvert n°01/VRDPO-UG/2010

Conformément aux dispositions de l'article 43 du décret présidentiel n°02/250 du 24/07/2002 modifié et complété, portant réglementation des marchés publics, L'université de GUELMA informe les bureaux d'étude ayant participé au concours national ouvert d'architecture pour l'étude et suivi pour la réalisation de 70 logements à l'université de GUELMA, lancé aux quotidiens El Acil en daté du 24/06/2010 et AKHER SAA en date du 26/06/2010

Après évaluation des offres techniques et financières conformément aux critères prévus dans le cahier des charges, la procédure d'évaluation selon la réglementation des marchés publics a donné les résultats suivants :

Dénomination du BET	Note tech/80 Pts	Note globale (tech+finan)/100 Pts	Observation
RAMDANE ADEL	56.00	67.00	Meilleure note obtenue BET Retenu

Tout Bureaux d'étude qui conteste ce choix peut introduire un recours dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de publication du présent avis auprès de la commission des marchés de la wilaya de GUELMA, et ce conformément à l'article 101 du décret présidentiel n° 02/250 du 24/07/2002 modifié et complété portant réglementation des marchés publics,